

DUREE : 1 an**DATE(s) :**

Du 30/01/2020 au 12/06/2020

LIEU

Campus Santé Marseille

COÛT/TARIF (PAR AN) :

121,50 euros Net de taxe

Etablissement non soumis à la TVA

ORGANISATION :

5 séminaires de 2 jours et un stage pratique de 5 jours

SUIVI ET EVALUATION :

Ecrit, rédaction et soutenance de mémoire. 1 session.

SANCTION DE LA FORMATION :

Diplôme universitaire

PRE-REQUIS ET MODALITES D'ENTREE EN FORMATION :**OBJECTIF :**

Dossier et entretien avec un responsable pédagogique.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne ayant une maladie chronique impliquée dans l'éducation thérapeutique ou souhaitant s'y impliquer.

THEMES ABORDES :

Epidémiologie des maladies chroniques et théories des comportements de santé.

- Droit des usagers et démocratie sanitaire.
- Physiopathologie de certaines maladies chroniques, activités physiques adaptées, nutrition, programme d'éducation thérapeutique dans les différentes spécialités.
- Approche de l'impact psychologique et social des maladies chroniques.
- Recommandations officielles et aspects législatifs concernant l'éducation thérapeutique.
- Techniques de communication avec les partenaires institutionnels, les partenaires sociaux, les tutelles.
- Pratique de l'entretien en éducation thérapeutique.
- Conduire un bilan éducatif partagé et d'évaluation des séances et de programmes d'éducation thérapeutique.
- Travailler avec les associations de patients.
- Analyse et amélioration des pratiques professionnelles.
- Approfondissement en éducation thérapeutique
- Approfondissement recherche clinique
- Approfondissement démocratie sanitaire
- Approfondissement maladie chronique

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Cours magistraux et Travaux dirigés

Responsable de la formation :

Professeur Laurent BENSOUSSAN

Profil des intervenants :

Professeur des Universités - Praticien hospitalier et intervenants professionnels

Renseignements et inscriptions**Téléphone :**

04 91 32 46 03

valerie.homri@univ-amu.fr**Taux de satisfaction :** en cours**Taux de réussite :** 100 %**Taux d'insertion :** en cours

Le devis est établi par le service Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par une convention ou un contrat. Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap